ART. 32 QUINQUIES N° AS215

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Adopté

AMENDEMENT

N º AS215

présenté par Mme Janvier

ARTICLE 32 QUINQUIES

À l'alinéa 9, substituer au mot :	
« font »,	
les mots :	
« peuvent faire ».	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir la rédaction de l'article 32 *quinquies* adopté par l'Assemblée nationale en première lecture et relatif à l'accès aux aides techniques pour les personnes en situation de handicap.